



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Energie hydraulique

Question écrite n° 50007

Texte de la question

M. Pierre Pascallon appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur les problemes de la survie des microcentrales electriques. Les microcentrales dans les petites communes constituent pour elles une ressource appreciable (taxe professionnelle, taxes foncieres, redevances diverses...). Malheureusement, bien que soutenues par le ministere de l'industrie, les petites centrales hydroelectriques se heurtent a l'opposition du ministere de l'environnement relaye par les administrations locales et les associations de peche et d'environnement. Sous pretexte d'ecologie, les demandes d'autorisations nouvelles, de renouvellement d'autorisations venues a expiration ou d'augmentation de puissance se heurtent a l'obstruction administrative generalement basee sur une interpretation elastique des textes legislatifs et reglementaires. Il lui demande quelles sont les modalites envisagees pour que les interets des producteurs autonomes d'electricite soient representes aupres de la DDA et de la federation de peche habilees a classer les rivieres par decret et qu'ils soient consultes pour les contrats de rivieres et les traces des schemas departementaux a vocation piscicole.

Données clés

Auteur : [M. Pascallon Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50007

Rubrique : Energie

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1607